

DELIBERATION N° 2001/11-02 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE

Madame THOMAS, rapporteur, rappelle à l'assemblée que l'Ecole de Musique fut créée en 1981 par le Conseil Municipal de Ludres. Le Comité envisage de fêter ce vingtième anniversaire en organisant des animations et autres démonstrations du talent des élèves.

Madame THOMAS propose donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 F à l'Ecole de Musique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'Ecole de Musique une subvention exceptionnelle de 25 000 F.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2001.